

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LILLE

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : INTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture de X

à X, le ...

Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination  
interministérielle et de  
l'environnement

Aff. suivie par : Chef de bureau

Tél : xx xx xx xx xx

Courriel : \_\_\_\_\_ @

Note à l'attention de Mesdames les directrices  
et Messieurs les directeurs

(s/c de la voie hiérarchique )

Objet : Déclinaison du plan de sobriété énergétique  
au sein du département.

Référence : Circulaire du 10 novembre 2022 relative au  
plan de sobriété énergétique de l'Etat

Pièce(s) jointe(s) : 2

- cartographie des acteurs (annexe 1)
- rétro planning (annexe 2)

Dans le contexte de tensions géopolitiques dans le monde, la France connaît des difficultés d'approvisionnement en énergie que ce soit par sa propre production ou par les importations.

Le gouvernement a alors décidé la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Le plan s'applique à l'ensemble des citoyens mais doit en premier lieu s'appliquer aux services publics au nom de l'exemplarité.

Montrer l'exemple en consommant moins d'énergie tout en préservant l'accès de qualité aux services essentiels pour tous.

Le Préfet présidera prochainement un comité de direction pour l'application du plan dans les services déconcentrés de l'Etat.

La présente note a pour objectif de vous présenter les enjeux et les grandes lignes du plan national de sobriété énergétique (I) ainsi que le plan d'actions pour un déploiement local (II).

## I Le plan national de sobriété énergétique : Deux objectifs majeurs

Les enjeux du plan national sont doubles (A) et le plan se décline en actions grandes actions (B)

## A. Un double enjeu pour le plan de sobriété énergétique

### 1) Un enjeu climatique

Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique (GIEC) indique l'urgence à agir afin de préserver la biodiversité. Ce rapport indique l'accentuation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'augmentation de la température globale engendrant un accroissement de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations.

### 2) Un enjeu énergétique

Les problèmes d'approvisionnement liés aux guerres (Ukraine par exemple) ou des fortes tensions dans le Golfe ainsi qu'une production insuffisante au niveau national (forte augmentation de la demande) amène le gouvernement à refuser la dépendance aux énergies fossiles (gaz) afin de continuer à assurer la sécurité du réseau.

Le contexte d'urgence climatique et énergétique justifie la mise en œuvre du plan de sobriété.

## B. Les grandes lignes du plan d'action

Le plan a pour objectif d'instaurer des éco-gestes et des habitudes pour tous sur le long terme.

Il se décline en 20 mesures selon quatre thèmes :

- la consommation issues des bâtiments
- la mobilité
- le numérique
- la commande publique.

Le déploiement de ces 20 actions doit être fait dans le respect du dialogue social de proximité, vous vous appuiez sur nos comités sociaux d'administration (CSA) pour la mise en place.

La première cible du plan est la consommation ésee des bâtiments. À ce titre le respect des consignes de températures ( $19^{\circ}\text{C}$ ) est impératif. Ainsi que la mise en place d'un suivi rigoureux des consommations des différents fluides (eau, électricité, gaz, carburant ...).

La deuxième cible est la mobilité. Toutes les actions visant à réduire les mobilités sont à encourager (télétravail, visioconférence ~~mais~~ encore couverture, circulation douce ainsi que la réduction des vitesses de circulation.  
du

La troisième cible concerne le numérique. Une sensibilisation des agents à l'utilisation des outils est nécessaire.

La quatrième cible portera sur la commande publique tant dans les achats directs, que dans l'établissement des marchés publics (clause particulière)

Le plan de sobriété énergétique s'applique immédiatement dans l'ensemble des services publics de l'Etat et les différents plans d'action locaux doivent avoir des résultats immédiats.

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## II Un plan d'action dans les structures déconcentrées du département

Le déploiement nécessite la mobilisation de tous les acteurs (A), la mise en place de leviers d'actions (B) ainsi que la mise en place d'une stratégie de formation et sensibilisation (C)

### A La mobilisation de l'ensemble des acteurs

Le comité de suivi national présidé par les ministres de la transition écologique et la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la transformation et la fonction publique dont les secrétaires généraux et préfets de région sont membres ~~sont peuvent être~~ déclinés au niveau du département.

Ce comité de direction s'appuiera sur les directeurs de structures, sur les ambassadeurs de sobriété désigné pour chaque bâtiment ainsi que sur leurs bureaux, immobilier et logistique ou encore le ~~leur~~ secrétariat général communal départemental pour la préfecture, les sous-préfectures et les directions départementales interministérielles (DDI).

Les différents acteurs jouent un rôle important et pourront s'appuyer sur un réseau de coordinateurs et sur le SPE (service public éco-responsable)

## B. Les leviers d'actions selon 4 axes

Les actions peuvent être classées selon 4 axes.

### a) Les fluides et le parc immobilier

Des états des lieux ont déjà été réalisés dans l'ensemble des bâtiments concernés. Cependant vous veillerez aux actions suivantes :

- mise en place d'une stratégie, trajectoire pluriannuelle de rénovation des bâtiments publics (chiffrage en investissement et modalités de financement)
- réflexion sur la mise en place d'installation des équipements de production 'électricité' photovoltaïque sur les bâtiments le permettant (bâtiments classes exclues)
- appel à projet dans le cadre du plan Résilience 2 concernant l'efficacité énergétique des bâtiments. Un budget de 150 M€ est attribué à ce plan.
- limitation du chauffage à 18°C et de la climatisation à 26°C en période d'occupation.
- surveillance de l'extinction des éclairages et appareils
- s'assurer du raccordement à un système de suivi de la consommation, à défaut d'outil, le raccordement se fera sur l'outil de suivi des fluides interministériel OSF.

### b) la mobilité

Le forfait mobilité durable a été modifié. Vous veillerez à la diffusion de cette information par tout moyen. Ainsi ce forfait passe de 200 à 300 € par an, il est cumulable avec le remboursement des frais de transport en commun et compatible avec le télétravail

Le nombre de jour d'utilisation a été réduit, passant de 100 jours à 30.

L'installation de bornes de recharge électrique ainsi que d'un stationnement pour les vélos doit être engagé

Il s'agit aussi d'encourager le co-voiturage, l'utilisation du train par rapport à la voiture ou l'avion, ainsi que la réduction de la vitesse sur les autoroutes (100 au 130 km/h) ou sur voies rapides (100 km/h au lieu de 110 km/h) mais également le télétravail

### c) le numérique :

Des audits pour l'amélioration des centres de données ou encore la limitation de l'usage des écrans non essentiels sont à mettre en œuvre. Le recours à la visioconférence pour des réunions est à privilier.

### d) la commande publique

Vous veillerez à la suppression du plastique à usage unique dans vos bâtiments

Les achats de fournitures seront 0 déforestation ou issus de la filière éco-responsable (forêts gérées durablement)

Les marchés publics intégreront également une clause particulière sur l'éco-responsabilité. Un modèle type est à disposition auprès du bureau marchés publics du SGCJ.

## C - La formation et la sensibilisation de tous

Le déploiement de mesure ne peut réussir qu'après une information large et la mise en place de formation de tous les agents.

Sensibiliser avec une campagne d'information (affiches, courriels, site intranet) "on agit ou réduit"

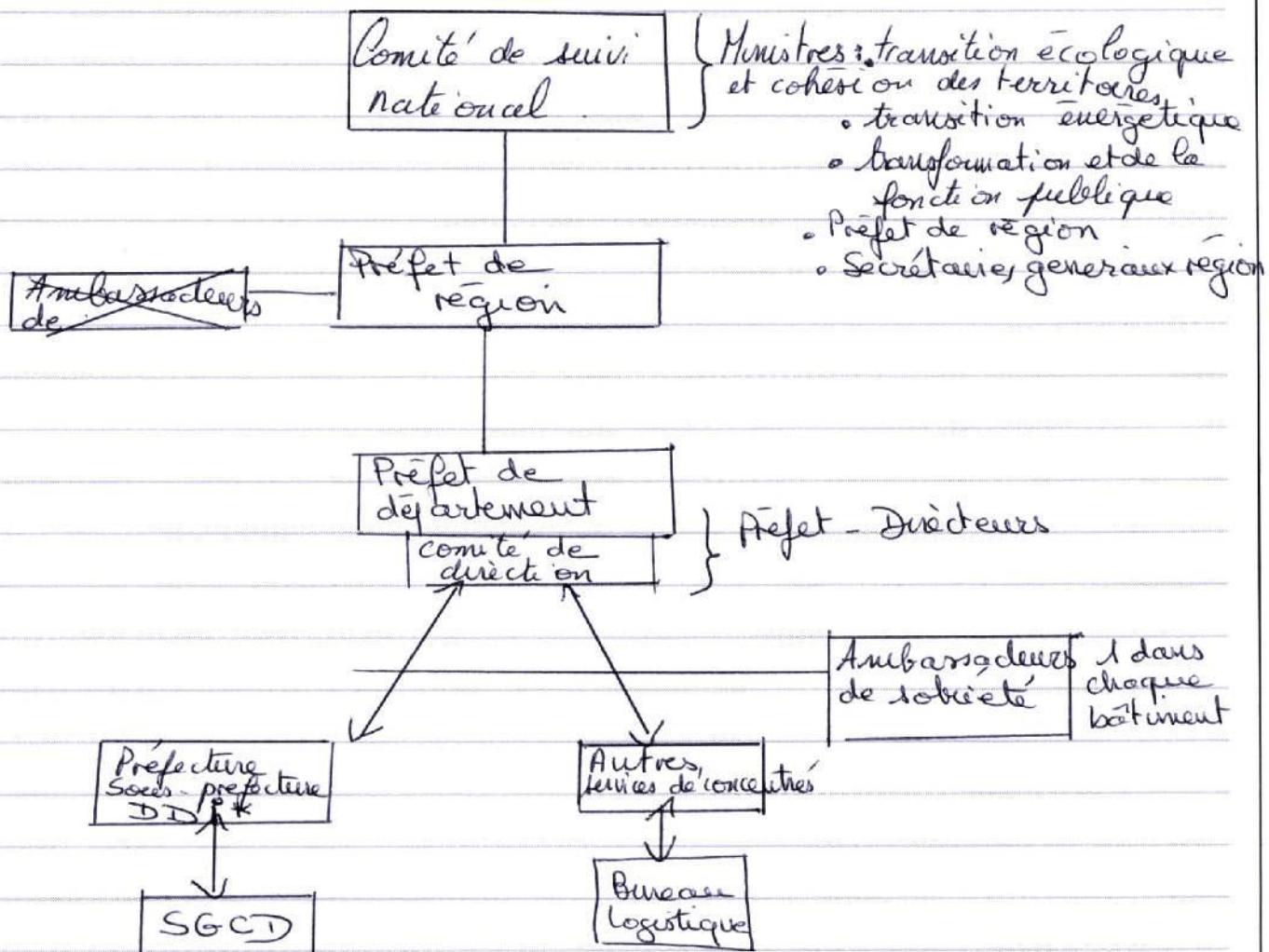
- proposer des formations en éco-responsabilité (achat, espaces verts, conduite ...)
- créer des semaines "mobilité", éco-responsabilité ou encore participer à des appels à projets

Pour compléter cette note vous trouverez en pièce jointe une cartographie des acteurs (annexe 1) et un rétoplanning des grandes étapes à valider avant le comité de direction (annexe 2).

à l'attaché  
Chef du bureau  
de la coordination, des  
politiques publiques et de  
l'appui territorial.

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ANNEXE 1 : Cartographie des acteurs

\*DDI = directions départementales interministérielles

## ANNEXE 2. RETROPLANNING

La réunion du comité de direction est prévu pour J.

Date	Action(s)	Service(s) concerné(s)	Observation(s)
J-1 mois	Bilan des actions mises en place dans les services	Directeurs des services	Relevés de consommation des fluides, des actions
J-15j	Réception et synthèse des bilans des différentes directions	Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DC PPAT)	Au préalable à J-2 mois envoi des tableaux et outils de pilotage aux différents services pour remontées par ITEM + notice
J-8j	Envoyer convocation avec ordre du jour	DC PPAT	
J-8j	Préparation des dossiers pour comité de direction	DC PPAT	Transmission du dossier complet + éléments de langage.
J	Réunion comité direction	Services concernés	Présidence Prefet ou SG
J+8j	Envoyer compte rendu aux membres comité	DC PPAT	+ envoyer nouvelle plan d'action.
J+8j	Remontées Prefet Région	Prefet	
J+	Présentation des plans au CSA		

11.12

12.11.2